



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS ANNEE 2024

- Première demande
 Renouvellement

I - RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES

NOM DE L'ASSOCIATION :

SIGLE (le cas échéant) :

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION :

Adresse du siège social :

.....

E-mail : ☎ :

Adresse où doit parvenir le courrier de l'Association :

.....

Nom du Président :

Adresse du Président :

E-mail : ☎ :

COMPOSITION DU BUREAU :

Vice-Président : ☎ :

Trésorier : ☎ :

Secrétaire : ☎ :

À REMPLIR IMPÉRATIVEMENT

Date de création de l'association :

N° RNA (Registre National des Associations) : W

Numéro attribué à l'association à l'occasion des démarches d'enregistrement de création, de changement de dirigeants ou de modification de statuts en préfecture. Il est composé d'un W suivi de 9 chiffres.

À défaut, le N° de parution et la date de déclaration légale des statuts (déposés à la Préfecture) :

.....

N° SIREN :

Numéro d'immatriculation (14 chiffres) visible sur le certificat d'immatriculation transmis par l'Insee lors de la création ou d'une modification de votre association.

*Toute collectivité versant des subventions aux associations est tenue d'en déclarer les montants auprès de l'Etat. **Le numéro SIREN** est indispensable à cette déclaration. Il est également obligatoire lorsque l'association est employeur. Pour en savoir plus, consultez le site de la ville à la rubrique association/démarches utiles aux associations, lien vers l'INSEE.*

II - EFFECTIFS

Le nombre d'adhérents permet de mesurer l'impact de la vie associative sur la commune et au-delà.

- Nombre total d'adhérents en 2022/2023 ou 2023 : dont – 18 ans :
- Nombre d'adhérents couëronnais en 2022/2023 ou 2023 : dont – 18 ans :
- Nombre de bénéficiaires, notamment pour les associations à caractère social :

ASSOCIATIONS AVEC SECTIONS

N'oubliez pas de remplir l'annexe 1



ASSOCIATIONS SPORTIVES

N'oubliez pas de remplir l'annexe 2 dédiée aux associations sportives

- Nombre de salariés, personnes physiques :
- Equivalent temps plein (ETP) (ex : 2 salariés à mi-temps = 1 ETP) :

III – ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

La description de vos activités permet également de mesurer l'impact de vos actions sur le plan local et de mettre en valeur le **projet associatif**.

- Coût de la cotisation :

Quels sont les faits marquants (évolutions d'activités, manifestations organisées, ...) de l'exercice précédent ou en cours que vous souhaitez mettre en avant ?

.....

.....

.....

Quelles actions et/ou manifestations envisagez-vous pour la période à venir ?

.....

.....

.....

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comment intégrez-vous le développement durable dans vos activités (éco-manifestations, solidarité, déplacements...) ?

.....

.....

.....

Envisagez-vous de développer des actions contribuant au développement durable sur la période à venir ?

.....

.....

.....

IV - AIDES EN NATURE APPORTÉES PAR LA VILLE DE COUERON EN 2023

Locaux communaux mis à disposition

Si oui, de façon : permanente ponctuelle

Précisez :

Personnel municipal mis à disposition :

Matériel (technique, évènementiel, logistique) :

Communication :

Autre :

V - SUBVENTIONS SOLLICITEES POUR 2024 (OU SAISON 2023-2024)



SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT GENERAL

Montant demandé en € : | _____ |

Motivations détaillées de la demande de subvention :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A USAGE PONCTUEL (projet, évènement, ...)

Montant demandé en € : | _____ |

Motivations détaillées de la demande de subvention : Joindre le budget spécifique à cette demande.

Utiliser si besoin l'annexe 5

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Votre projet fait-il ou fera-t-il l'objet d'une demande complémentaire de soutien en nature de la ville (technique, logistique, communication, etc.) ? oui non

VI – ENGAGEMENT DU PRÉSIDENT ou DE LA PRÉSIDENTE

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

Représentant(e) légal(e) de l'Association :

.....

Certifie :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants)

- L'exactitude des renseignements figurant ci-dessus et m'engage à fournir, au plus tard le 31 mars 2024, les comptes annuels de 2023, certifiés conformes.

- Que l'association souscrit au [contrat d'engagement républicain annexé au décret](#) pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association

Fait à Couëron, le

Signature du représentant
légal de l'association :



**DOSSIER A RETOURNER AVANT LE
30 NOVEMBRE 2023**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Couëron pour le traitement des demandes de subventions. La base légale du traitement est l'Intérêt public dans le cadre de la politique de soutien à la vie associative.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : service vie associative et initiatives locales, service finances, aux référents des politiques publiques et aux personnes habilitées. Les données du formulaire - hors obtention de subventions - sont conservées 2 ans par les services instructeurs.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données : dpd@mairie-coueron.fr (Quai du Commandant Lucas 44220 Couëron, 02 40 38 51 24).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.